

090237

Consultation populaire

Question de Monsieur le Conseiller L. Parmentier

Le Pacte de Majorité signé par la tripartite proposait de recueillir l'avis de la population en début de législature au moyen d'une consultation populaire organisée qui aurait porté sur le degré et le type de décentralisation politique et administrative le mieux à même de répondre aux besoins des citoyens.
Monsieur l'Echevin pourrait-il me faire connaître la position actualisée du Collège Communal sur l'éventualité de cette consultation ?

Réponse de Monsieur l'Echevin E. Massin

Comme vous pouvez vous en douter, avant d'entamer toute démarche, il est primordial de mesurer l'impact d'une décentralisation sur le fonctionnement de certains de nos services communaux dont les plus touchés seront certainement les services de l'Etat Civil et de Police qui offrent des services de proximité importants et nécessaires à nos concitoyens.

C'est pourquoi, depuis la décision du Collège Communal du 19 février 2007 approuvant la création d'un comité de pilotage chargé d'étudier le faisabilité de ce type de consultation, des réunions se sont tenues avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'identifier les avantages et les inconvénients d'une éventuelle future décentralisation mais aussi les conséquences sur notamment les ressources humaines et les bâtiments et ce, malgré le caractère non contraignant d'une consultation populaire

De plus, conformément à la réponse à votre question écrite au Conseil communal du 26 février 2007 sur le même sujet, je vous rappelle que le collège avait décidé de postposer la réflexion et l'installation du comité précité, préférant s'atteler à d'autres chantiers prioritaires.

Actuellement, le Collège ne s'est pas encore positionné sur l'éventualité de cette consultation.

Cependant, dès septembre 2009 à savoir après le scrutin régional, je prends l'engagement de réinscrire le point à l'Ordre du Jour du Collège Communal et en fonction de la décision, organiser la première réunion du comité de pilotage.